

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : 6/11/19	Date d'examen: 11/02/20	
Décision n° 2020-7		
Date de validation officielle : 11/02/20	Objet : Prédation sur la colonie de sternes caugeks de la RNN du Banc d'Arguin.	Vote ----- Présents : 12 Représentés : 19 ----- Votes max autorisés : 36 Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote :

Contexte de la demande

Le président de séance signale que ce sujet a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat en CST de Bordeaux le 06/11/2019. Il y a été décidé de soumettre le sujet en plénière pour s'assurer d'une cohérence régionale de façade dans la réponse à formuler.

Vanessa RISPAL, de la DREAL présente un diaporama (DS) qui présente la problématique. Cette colonie d'Arguin constitue jusqu'à 30% de la population nationale.

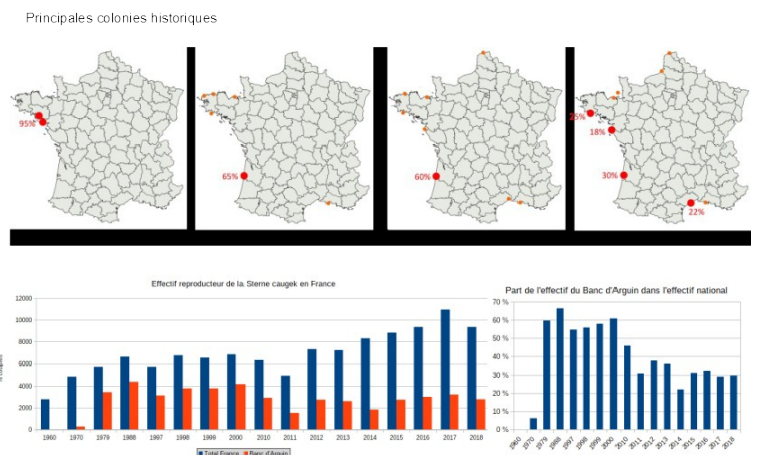
La flèche rouge indique le début des perturbations engendrées par les milans noirs.

Depuis 2009 : dérangements et prédation par des milans noirs se reproduisant en dehors de la RNN.

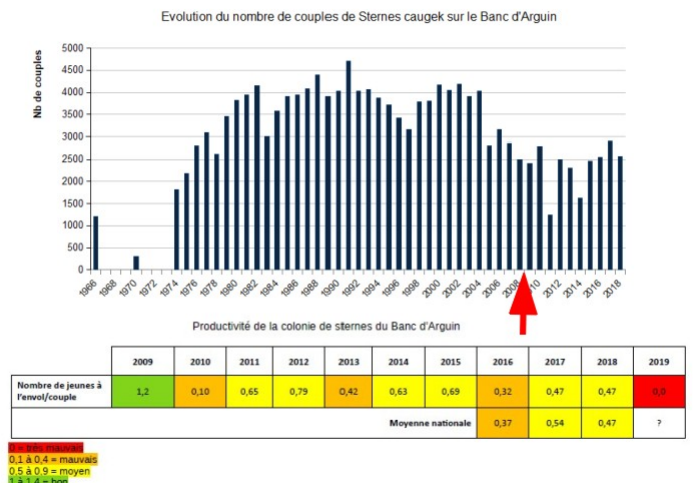
Depuis 2016 : dérangements et prédation des goélands nicheurs, dont le nombre augmente rapidement.

En 2019 la colonie de sternes caugeks de la RNN du Banc d'Arguin n'a pas pu se reproduire et a abandonné cette île pour cause de prédation principalement causée par des goélands de différentes espèces. Perturbations dès le début de l'installation de la colonie de sternes, sur toute la période de nidification, Prédation sur les pontes et les poussins.

Historique de la reproduction de la sterne caugek en France



Reproduction de la sterne caugek sur le banc d'Arguin



Secrétariat du Conseil Scientifique Régional ➔ Responsabilité internationale pour la conservation

Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX

☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

Un nouveau plan de gestion de la RNN en cours de rédaction qui doit intégrer cette situation.

La problématique a été exposée en CSRPN du 6/11/2019

Une réunion entre les gestionnaires de RNN de la façade atlantique et divers experts (AFB, RNNs de Bretagne, RNN d'Arguin...) a été tenue en novembre 2019 pour partager des retours d'expérience, et favoriser une homogénéité des réponses, débouchant sur un consensus pour la création d'une zone de quiétude pour les sternes afin de conserver le potentiel d'accueil de la RNN.

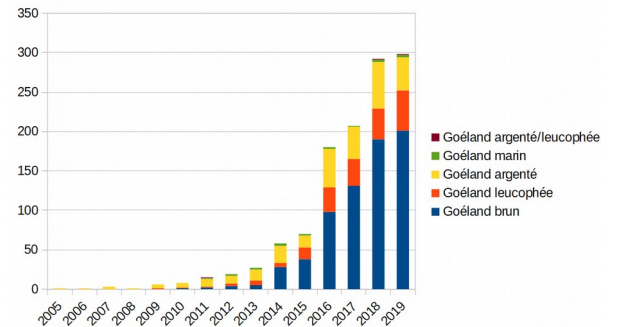
Parmi les questions soulevées il s'agit de trouver le moyen de régler le conflit de gestion autour de plusieurs espèces à enjeux (sternes, goélands bruns, ...).

Le dérangement et la prédation par le Milan noir sont le fait de quelques individus nicheurs à proximité, spécialisés dans la prédation des poussins.

Leur présence commence en mars, avant l'arrivée des sternes.

Les mesures de gestion mises en œuvre pour réduire sa présence se sont avérées inefficaces (Présence humaine près de la colonie et en 2014 : fauconnerie (10j après l'éclosion des 1ers poussins)).

Une synthèse des méthodes d'intervention pour les Milans noirs est présentée dans le tableau ci-dessous avec leur bilan coûts / avantage.



Méthode	Description de la méthode	Avantages	Inconvénients
Capture-relâcher des Milans noir	<p>Objectif : Capturer puis relâcher sur le territoire de la RNN les milans qui viennent la prospecter en quête de nourriture.</p> <p>Effet escompté : Le stress occasionné par la capture est à même de dissuader le retour sur le site des individus.</p> <p>Méthode de capture : piège bal-chatri</p> <p>Marquage : Pour évaluer le taux de retour des Milans noir effarouchés Chaque individu sera marqué par décoloration de certaines rémiges (code unique pour chaque individu avec emploi de décolorant pour cheveux).</p> <p>Période : avril-juin</p>	<p>Pas de destruction d'espèce protégée.</p> <p>Pas d'abandon par les milans de leur territoire de nidification externe à la RNN.</p>	<p>Acceptabilité sociale.</p> <p>Considérations éthiques</p>
Effarouchement des Milans noir par la fauconnerie	<p>Objectif : Simuler la présence de prédateurs potentiels des milans en renouvelant sur une période plus étendue l'expérience conduite en 2014 dans la RNN</p> <p>Effets escomptés : Dissuader la prospection de la RNN par les milans.</p> <p>Méthode : Présence in situ d'un fauconnier</p> <p>Secteur de la RNN : Moitié nord du banc d'Arguin</p> <p>Période : 2 semaines en mai + 2 semaines en juin</p>	<p>Méthode semi-naturelle sans destruction d'espèce protégée.</p>	<p>Perturbations collatérales possibles sur d'autres espèces de la RNN.</p> <p>Coût (6 000 € TTC-prestation hebdomadaire de fauconnerie en 2014).</p> <p>Conditions de travail et contraintes fortes liées à l'hébergement singulier et l'insularité sur la RNN</p>
Effarouchement des Milans noir par tir.	<p>Objectif : Effarouchement par des munitions non létales au-delà de 25m (grenaille de fer de petit diamètre)</p>	<p>Efficacité importante et faible risque de destruction d'espèce protégée.</p>	<p>Acceptabilité sociale.</p> <p>Risque de blessures sur les animaux.</p>

Pour les goélands, le début des dérangements commence en 2016 avec 4 espèces, dont les 2/3 venant du goéland brun.

Il s'agit d'attaques par des goélands immatures spécialisés n'importe où dans la RNN dès le début de l'installation, mais aussi des attaques par des adultes reproducteurs, qui semblent également spécialisés.

Puis des attaques systématiques par des individus non spécialisés lorsque la colonie est proche de la zone de nidification des goélands.

La seule intervention tentée : inciter les sternes à se reproduire à l'écart des nids de goélands (silhouettes de sternes, repasse) en les fixant.

En 2019 : non-intervention et observation du phénomène de harcèlement des sternes par les goélands.

En 2020 : Difficultés à éviter les perturbations induites par les immatures spécialisés. Mise en place d'une régulation spatiale/quantitative des goélands reproducteurs, susceptible d'avoir une conséquence sur les individus spécialisés.

Une synthèse des méthodes d'intervention pour les goélands est présentée dans le tableau ci-dessous avec leur bilan coûts / avantage.

Méthode	Description de la méthode	Avantages	Inconvénients
Effarouchement des goélands sur une partie du territoire de la RNN par présence humaine et techniques « artificielles »	<p>Objectif : Il s'agit d'inciter les goélands nicheurs à désertifier une partie du territoire de la RNN avant et durant la reproduction de la colonie de sternes. En parallèle, les sternes seront incitées à se reproduire dans le même secteur par la mise en place de « formes » et d'une repasse.</p> <p>Effets escomptés : Réduction des risques de perturbations liés à la compétition spatiale sternes-goélands nicheurs, réduction de l'expansion des populations des goélands nicheurs.</p> <p>Méthodes d'effarouchement utilisables et combinables : Présence humaine, mannequin rétractable-épouvantail, dispositifs sonores, pyrotechnie, fusil laser. Destruction des ébauches de nids et d'éventuelles pontes.</p> <p>Secteur de la RNN : Moitié nord du banc d'Arguin</p> <p>Période : Mars-juin</p>	<p>Pas de destruction d'espèces protégées.</p> <p>Effet dissuasif probable sur les goélands spécialisés.</p> <p>Maintien de l'intérêt patrimonial de la réserve comme rare site de reproduction existant en France à la fois pour les goélands et les sternes.</p>	<p>Perturbations collatérales envisageables sur la dynamique des colonies d'autres espèces nicheuses à forte valeur patrimoniale (Huîtrier pie, Gravelot à collier interrompu).</p>
Effarouchement des goélands s'approchant de la colonie de sternes par tir avec munitions non létales.	<p>Objectif : Effarouchement par des munitions non létales au-delà de 25m (grenaille de fer de petit diamètre)</p> <p>Effet escompté : Eloigner les goélands spécialisés de la zone de nidification des sternes.</p> <p>Méthode : Présence in situ d'un ou plusieurs opérateurs.</p> <p>Secteur de la RNN : Périphérie de la zone de nidification.</p> <p>Période : 2 semaines en mai + 2 semaines en juin</p>	<p>Efficacité importante et faible risque de destruction.</p> <p>Coût modéré</p>	<p>Acceptabilité sociale.</p> <p>Risque faible de destruction</p>
Effarouchement des goélands sur une partie du territoire de la RNN par la fauconnerie	<p>Objectif : Simuler la présence de prédateurs potentiels des goélands.</p> <p>Effets escomptés : Empêcher les goélands de se reproduire sur une partie du territoire de la réserve + effarouchement des immatures spécialisés.</p> <p>Méthode : Présence in situ d'un fauconnier. Destruction des ébauches de nids et d'éventuelles pontes.</p> <p>Secteur de la RNN : Moitié nord du banc d'Arguin</p> <p>Période : Mars-juin, avec présence quasi quotidienne d'un fauconnier sur plusieurs semaines successives.</p>	<p>Pas de destruction d'espèces protégées.</p> <p>Action double sur les espèces de goéland et Milan noir.</p>	<p>Perturbations collatérales possibles sur d'autres espèces de la RNN.</p> <p>Probabilité forte que les couples reproducteurs de goélands se réapproprient immédiatement les lieux à l'issue de la période</p> <p>Coût (6 000 € TTC-prestation hebdomadaire de fauconnerie en 2014). Maintien nécessaire sur plusieurs années</p> <p>Conditions de travail et contraintes fortes liées à l'hébergement singulier et l'insularité sur la RNN</p> <p>Considérations éthiques</p>
Destruction des goélands	<p>Objectif : Destruction des goélands nicheurs</p> <p>Méthode : Capture au nid + destruction ; ou destruction à distance par tir ciblé</p> <p>Secteur de la RNN : Moitié nord du banc d'Arguin</p> <p>Période : Avril-juin</p>	<p>Méthode la plus efficace et la plus radicale.</p>	<p>Destruction d'espèces protégées,</p> <p>Coût élevé du piégeage. (temps-opérateur conséquent)</p> <p>Acceptabilité sociale.</p> <p>Considérations éthiques</p>

Sur ces bases de réflexion le groupe de travail façade propose de retenir les options d'effarouchement et d'écarter l'option destruction.

Examen du CSRPN,

Le rapporteur, présente son analyse.

Il a participé aux différents moments d'échanges et sollicité divers experts

Deux questions restent pour l'instant sans réponse :

- a) Le stress alimentaire (diminution des ressources trophiques) -drastique- des goélands prédateurs d'oeufs est invoqué comme facteur ayant déclenché cette prédation dès l'installation des sternes. Le risque de récurrence en 2020 est inconnu.
- b) Les adultes reproducteurs de goélands (dont *L. fuscus*) sur les îlots de la RNN d'Arguin ou sur l'Île aux Oiseaux (site distant de 12 km) empêcheront-ils les sternes de nicher en 2020 ? Existe-t-il une distance minimale à respecter entre nids de Laridae et nids de sternes ? Si oui laquelle ?

Il est proposé au CSRPN de prendre la décision suivante concernant les préconisations en matière de mesures conservatoires :

- Prendre du recul et se donner comme objectif de chercher à maintenir la **capacité d'accueil du site** (des habitats de l'écosystème) qui est actuellement le seul "îlot sableux océanique" existant dans notre région pour permettre entre autre aux espèces d'oiseaux littorales d'être présentes, sans procéder à une hiérarchisation de ces dernières. Le statut dans la liste rouge nationale des espèces de Laridae concernées est rappelé : Non menacé (Sterne caugek, Goéland argenté) ; Préoccupation mineure (Goéland brun (espèce OSPAR), G. marin, G. leucophaea et Milan noir) ; sans statut pour ce qui concerne les oiseaux nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Huitrier pie).
- Prendre des mesures préventives face à la prédation potentielle, en utilisant le gardiennage pour établir une distance de fuite/homme avant l'arrivée des sternes de jour comme de nuit (?). La taille de la RNN actuelle et celle de la ZPI (qui sera à actualiser en 2020) prendront toute leur importance à ce niveau.
- Le contrôle des prédateurs par l'éradication des goélands, la destruction des nids, des pontes et des poussins pour éliminer la prédation et la compétition spatiale par les goélands n'a pas été retenu par les experts de Laridae de la façade Manche-Atlantique.
- Choisir une zone **Z** (dune de nidification), la plus vaste possible, d'environ 10-15 ha, exempte de Laridae, qui convienne aux sternes qui soit proche de la cabane de surveillance. Inciter les sternes à se reproduire à l'écart de la « colonie » de goélands par la mise en place de silhouettes artificielles de sternes combinée à la diffusion d'un leurre acoustique attractif (chant).
- Mettre en place un système vidéo (caméra IR de vision nocturne) 24 heures/24 pour filmer la reproduction des oiseaux marins (et l'installation des goélands) pour permettre de bien évaluer les interactions négatives entre la sterne et ses prédateurs (et leur évolution sur la zone). Il faudra veiller à avoir un protocole bien cadré, rigoureux (effort standardisé), en particulier en cas d'intervention de stagiaires pour éviter des variations liées à leurs compétences, investissements et compréhensions du protocole et de la problématique.
- Le cas échéant, tester des moyens dissuasifs et d'effarouchement (présence de prédateur potentiel (Rapaces), épouvantail, ... qui limitent l'intrusion des goélands (et des milans noirs) jusqu'à utiliser un fusil laser (demande à formuler au préfet auprès de l'OFB), dans la zone Z.
- Vérifier que les perturbations générées par le milan noir sont induites par quelques individus qui nichent dans la forêt usagère de la Teste (distante de 2-3 km).
- Tester la capture/marquage des prédateurs potentiels quelques semaines avant l'arrivée des sternes, pour repérer quel type d'individu prédate les oeufs. Cette information est utile et nécessaire pour ajuster les moyens d'intervention pertinents possibles. De telles captures pour marquage devront se faire dans le respect de l'*Arrêté Ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place.*
- Dans ce cadre déposer une demande auprès du CRBPO pour effectuer
 - a) une validation des tests de capture (par *bal chatri* ou filet projeté),
 - b) une opération de capture-marquage (décoloration des rémiges, bagues colorées). Mener une réflexion sur un programme coordonné Ile de Ré/Banc d'Arguin (cf. avis du CSRPN Nouvelle-Aquitaine sur l'arrêt de la régulation des goélands sur la réserve de Lilleau des

Niges (17). Associer au programme de mesure de l'impact de ces mesures de gestion Frédéric Robin (LPO France Service Espaces protégés) et Julien Gernigon (détenteur d'un programme d'étude des Laridés nicheurs de la Réserve Naturelle de Lilleau des Niges et de l'Île de Ré).

Sinon, sur quoi baser le choix des méthodes de dissuasion, sur quels types d'individus les appliquer, et quand ?

Les échanges et les débats ont portés sur :

- Le caractère longévif de la sterne caugek doit pouvoir l'amener à supporter un évènement exceptionnel sur sa reproduction comme celui de 2019 sous réserve qu'il le reste.
- L'espèce présente un caractère philopatride, mais des échanges inter-sites sont également constatés tout du long de la façade. Toutefois aucun programme de baguage n'a jamais été mis en œuvre pour l'espèce sur la façade atlantique.
- Il convient d'éviter de réagir à chaud, et de prendre du recul pour examiner la tendance.
- Le site du banc d'Arguin constitue un espace socialement très pressant, où les attentes des différents publics engagés sont urgentes.
- Le premier principe reste de tenter de comprendre ce qui se passe, qui sont précisément les assaillants ?
- Le principe d'une régulation d'une espèce protégée au profit d'une autre espèce protégée soulève des questions éthiques particulièrement fortes. La destruction d'une espèce protégée ne paraît pas recevable.

Le président de séance propose de mettre au vote une proposition de décision recommandant au préfet de ne pas recourir à la destruction, d'engager un programme de capture et marquage sur les individus prédateurs potentiels (goélands et milans) qui complète des opérations d'effarouchement.

Vote Pour : 31 (unanimité); Contre : 0 ; Abstention : 0

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réuni en assemblée plénière, formule, à l'unanimité, une décision recommandant au préfet de ne pas recourir à la destruction, d'engager un programme de marquage sur les goélands et les milans qui complète des opérations d'effarouchement.

A Angoulême, le 11 février 2020.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL